



CONTRAT TYPE

ENTRE LES SOUSSIGNEES

Société MOTO CONDUITE, société par actions simplifiée, au capital social de 7 622,45 €, dont le siège social est situé 14 rue de l'Etang 38610 Gières,

Immatriculée à Grenoble sous le numéro d'immatriculation 329 379 820, dont le représentant légal est Monsieur Philippe Rolland, dûment habilité à l'effet des présentes,

Pour l'enseignement à la conduite, MOTO CONDUITE bénéficie :

-d'un agrément de la préfecture de Grenoble n° E 16 038 00260 en date du 24/11/2016

-d'une assurance responsabilité auprès de MACIF ASSURANCE - contrat n°GW0000082160

Ci-après dénommée "MOTO CONDUITE " ou "l'Etablissement "

ET

"Le CANDIDAT"

OU

"Son REPRÉSENTANT LÉGAL" si le candidat est mineur

Ci-après conjointement ou individuellement désignées : la ou les "Partie(s)"
EXPOSE PREALABLE

Ce contrat est établi conformément au modèle établi par le Décret n° 2020-142 du 20 février 2020 définissant le contrat type d'enseignement de la conduite prévu à l'article L. 213-2 du code de la route.

Le Candidat reconnaît, par ailleurs, avoir pris connaissance, avant de s'engager, du contenu du présent Contrat, qui reprend les informations précontractuelles obligatoires prévues aux articles L111-1 et L111-2 du Code de la consommation.

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat (« Contrat ») a pour objet d'établir les conditions et les modalités de la formation au Code Théorique Moto A1-A2.

La formation choisie par le Candidat est : une formation au Code ETM

Les tarifs, les prix et les termes du Contrat ne sont pas révisables pendant toute la durée du Contrat, sauf modification législative ou réglementaire.

ARTICLE 2 - DATE DE PRISE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur entre les Parties au jour de l'achat de la formation.

La durée du Contrat est de 12 mois à compter de la date d'achat.

Le Contrat peut faire l'objet d'une prolongation par voie d'avenant à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 3 - TARIFS DES PRESTATIONS ET PRIX DE LA FORMATION

Les prix sont fixés par MOTO CONDUITE. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des prestations réalisées.

Les prix applicables au Candidat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet et dans ses locaux au moment de son achat.

Les tarifs indiqués ci-dessous sont applicables pendant la durée du Contrat.

3.1 Tarif unitaire de la Prestation de formation

- Accès Prépacode ETM valable 2 mois : 6 euros TTC

3.2 Tarifs unitaires des Prestations administratives (si besoin)

- frais de réservation et d'accompagnement à l'examen du code ETM 15 euros + examen code ETM 30 euros : 45 euros TTC (sous réserve de signature du Mandat administratif et du règlement de la prestation).
- si échec, examen code ETM supplémentaire 30 euros + frais de service 5 euros : 35 euros TTC (sous réserve de signature du Mandat administratif et du règlement de la prestation)
- démarches administratives ANTS : 19 euros TTC (sous réserve de signature du Mandat administratif et du règlement de la prestation)

Le Candidat a la possibilité de confier les Prestations suivantes à son établissement :

- Les frais de gestion et d'inscription à l'examen du code ETM (sous réserve de signature du Mandat administratif et du règlement de la prestation)
- La confection du dossier d'inscription au permis de conduire A1-A2 sur le site de l'ANTS (sous réserve de signature du Mandat administratif et du règlement de la prestation)

3.3 Tarifs unitaires des autres services et produits

L'Etablissement propose également au Candidat différents services et produits en option :

Plaquette Ephoto Agrée Par les Services ANTS : 5 euros TTC

Prorogation des accès ETM au-delà des 2 mois gratuit : 6 euros TTC

Livre de code ETM : 8 euros TTC

La prestation Prépacode permet de s'entraîner à l'examen du code depuis le site Prépacode et de réaliser des tests en ligne (2400 questions corrigées) pendant 2 mois

ARTICLE 4 – DÉTAILS DE LA FORMATION THÉORIQUE

4.1 La formation théorique préalable au passage du permis moto catégorie A2.

Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve théorique est spécifique aux deux-roues et vous devez passer l'examen même si vous avez réussi l'ETG (Épreuve Théorique Générale) moins de 5 ans avant le passage de l'examen pratique moto.

Le nouvel examen du code moto, baptisé ETM pour « Épreuve Théorique Moto », comporte une base inédite de questions axées autour de 9 thèmes :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- La réglementation générale ;
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
- Et enfin, les premiers secours.

4.2 Déroulement de la formation théorique

L'établissement s'engage à délivrer des accès conforme aux thèmes abordés lors de l'examen du Code ETM.

Liste des thèmes :

1. **Législation**

Ce thème traite de la signalisation routière, des règles de circulation, de la vitesse, du positionnement sur la chaussée, de l'arrêt et du stationnement, du croisement et dépassement.

2. **Conducteur**

Ce thème traite de la vigilance à l'égard des autres usagers, de la perception et de l'évaluation des distances de sécurité, des déficiences du conducteur et du risque routier à moto.

3. **Route**

Ce thème traite en grande partie de la trajectoire de sécurité. Mais également de la réglementation et des comportements de conduite : en cas de visibilité ou d'adhérence réduite, dans des conditions dégradées et sur autoroute.

4. **Usagers**

Ce thème traite des autres usagers de la route : usagers vulnérables, voitures, véhicules lourds, véhicules de transport en commun, véhicules d'intérêt général. Ce thème insiste sur les difficultés à se rendre visible des autres.

5. **Règlementation**

Ce thème traite des documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, du permis à points, des principes infractions et sanctions, du transport de passagers et du changement.

6. **Secours**

Ce thème traite des règles et comportements à adopter sur les lieux d'un accident.

7. **Mécanique**

Ce thème traite de l'entretien du véhicule, des éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, des commandes, accessoires et témoins, et des pneumatiques.

8. **Protection**

Ce thème traite des équipements de protection, de l'installation du conducteur comme du passager ainsi que des éléments de sécurité du véhicule (ABS...)

9. **Environnement**

Ce thème traite de l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement.

4.3 Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre pour la formation du candidat

- Formation théorique : Livre de code ETM* (en supplément) et Accès Prépacode en ligne

*voir tarif ci-dessus

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DES PARTIES

Obligations et Responsabilité de l'Etablissement

L'Etablissement s'engage à délivrer la formation convenue en conformément aux objectifs contenus dans le programme de formation et à présenter le Candidat aux épreuves éventuellement nécessaires.

Si le présent Contrat est conclu à distance : conformément aux dispositions légales en vigueur, MOTO CONDUITE est responsable de plein droit à l'égard du Candidat de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit à l'élève, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure. Sous réserve de l'application de ces dispositions d'ordre public spécifiques au Contrat conclu à distance, la responsabilité de MOTO CONDUITE n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le Candidat.

Le Candidat est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne à MOTO CONDUITE. La responsabilité de MOTO CONDUITE ne saurait être engagée en raison de l'inadaptation d'une Prestation de service aux besoins et informations exprimés par l'élève.

MOTO CONDUITE n'est par ailleurs responsable que des Prestations expressément mises à sa charge dans le cadre du présent Contrat.

La responsabilité de MOTO CONDUITE ne pourra être mise en cause que pour des dommages directs qui lui seraient imputables au titre de l'exécution ou de l'inexécution, même partielle, de ses obligations au titre du Contrat, étant précisé que les dommages indirects sont exclus.

Ainsi, la responsabilité de MOTO CONDUITE ne pourra être recherchée pour tout préjudice indirect, la perte d'une chance, perte de données, ou tout autre dommage spécial ou événements en dehors de son contrôle ou de tout fait ne lui étant pas imputable. De convention expresse entre les Parties, la responsabilité de MOTO CONDUITE est limitée, tous préjudices directs confondus, à la somme de 5 000 €.

ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont les suivantes :

Le paiement s'effectuera au comptant en un seul versement (STRIPE).

La prestation devra être intégralement réglée le jour de la réservation de la formation.

ARTICLE 7 - CONDITIONS PROPRES AU CONTRAT CONCLU A DISTANCE - CONDITIONS DE RETRACTATION

Les conditions particulières suivantes s'appliquent lorsque le Candidat conclut le Contrat à distance depuis le site internet : www.motoconduite.fr :

Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance, avant la validation de la commande en ligne, du contenu du présent Contrat, celui-ci étant disponible sur le site www.motoconduite.fr, lequel prévoit les informations précontractuelles obligatoires prévues à l'article L221-5 du Code de la consommation.

Lorsque le Contrat est conclu à distance : au moment de sa demande de réservation, le Candidat est informé qu'il a une obligation de paiement.

A cette fin, la fonction utilisée par le Candidat pour valider sa commande signifie qu'il passe une commande avec obligation de paiement.

MOTO CONDUITE fournit par ailleurs au Candidat, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du Contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des Prestations de services, la confirmation du Contrat conclu.

Le Candidat accepte également de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique.

MOTO CONDUITE rappelle que le Candidat dispose en principe, lorsque le présent Contrat est conclu à distance, et sauf exception visée à l'article L. 221-28, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités. Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Candidat.

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent Contrat, l'élève peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire pour lui. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que l'élève notifie à MOTO CONDUITE son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : infos@motoconduite.fr

Modèle de formulaire de rétractation

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service _____ que j'ai signé le _____

Nom de l'élève _____

Adresse de l'élève _____

Email _____ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date _____ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) _____

MOTO CONDUITE accusera réception de la demande de rétractation du Candidat.

En cas d'exercice du droit de rétractation, MOTO CONDUITE procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Le Candidat qui a exercé son droit de rétractation d'un Contrat dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse à MOTO CONDUITE un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total convenu dans le Contrat.

Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Si le Candidat souhaite bénéficier de l'intégralité des prestations avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, et si, suite à sa demande, les prestations sont effectivement intégralement réalisées avant l'expiration du délai, le Candidat reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que MOTO CONDUITE ne soit tenue de recueillir sa demande expresse par écrit. Aucune rétractation ne sera alors possible dans ce cas.

ARTICLE 8 - RESILIATION

8.1 Résiliation pour manquement

En cas de manquement par une Partie à l'une de ses obligations au titre du présent Contrat, l'autre Partie aura la faculté, 15 jours après mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, de mettre fin au présent Contrat de plein droit.

8.2 Résiliation anticipée par le Candidat pour un motif légitime

Le Candidat peut résilier par lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat de manière anticipée pour les motifs légitimes suivants : déménagement, maladie grave, handicap physique résultant d'un accident.

Le Candidat ne sera alors redevable que des prestations réalisées. L'établissement s'engage à rembourser les prestations déjà payées et non réalisées. Le casque est facturé 69 € si l'option casque a été choisi lors de l'inscription.

8.3 En dehors des cas prévus aux 8.1 et 8.2, en cas de résiliation du Contrat par le Candidat avant l'échéance prévue à l'article 2, celui-ci sera redevable de l'intégralité des sommes prévues au Contrat.

ARTICLE 9 – ABSENCE DE DISPOSITIF DE GARANTIE FINANCIERE

Compte tenu de l'ancienneté de Moto conduite, il n'est pas apparu nécessaire de souscrire une garantie financière permettant le remboursement des sommes perçues d'avance en cas de défaillance éventuelle de l'Etablissement.

ARTICLE 10 - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est régi par le droit français.

En application des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, le Candidat a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à l'Etablissement.

MOTO CONDUITE adhère au service du médiateur dont les coordonnées sont les suivantes :

M. le Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile (CNPA)

43 bis route de Vaugirard

CS 80016

92197 Meudon CEDEX

mediateur@mediateur-cnpa.fr

Après démarche préalable écrite du Candidat auprès de MOTO CONDUITE restée infructueuse, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Depuis le 15 février 2016, la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission européenne est ouverte au public. Tout consommateur qui rencontre un litige avec une entreprise située sur le territoire de l'Union a la possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de cette plateforme européenne. Le Candidat peut consulter également le site internet de la Commission européenne dédié à la médiation de la consommation :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

En cas de litige avec le Candidat, non réglé amiablement, la compétence expresse est attribuée au tribunal du lieu de résidence du défendeur, conformément à l'article 42 du Code de procédure civile.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la réalisation des prestations du Contrat, MOTO CONDUITE peut être amené à traiter des Données personnelles. Ces traitements de Données personnelles sont réalisés conformément à la réglementation applicable et dans les conditions précisées dans la Politique de confidentialité de MOTO CONDUITE annexée au présent Contrat.

Le Candidat reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de confidentialité au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en acceptant les termes.

Fait à Gières, le "Jour d'achat de la formation"
En 2 exemplaires

"Le CANDIDAT"

Nom : ROLLAND Prénom : Philippe

OU

"Son REPRÉSENTANT LÉGAL" si le candidat est mineur

Annexes :

- Politique de confidentialité
- Conditions générales de l'assurance annulation Protect'heures premium
- Mandat Assurance annulation
- Mandat Démarches administratives

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

MANDAT DE DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Par la présente

"Le CANDIDAT"

OU

"Son REPRÉSENTANT LÉGAL" si le candidat est mineur

Donne mandat à

Société MOTO CONDUITE, société par actions simplifiée, au capital social de 7 622,45 €, dont le siège social est situé 14 rue de l'Etang 38610 Gières,
Immatriculée à Grenoble sous le numéro d'immatriculation 329 379 820, dont le représentant légal est Monsieur Philippe Rolland, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "MOTO CONDUITE" ou "l'Etablissement"

De réaliser en son nom et pour son compte les prestations suivantes :

- effectuer les démarches administratives nécessaires suivantes :
- saisir les données du Candidat sur la plateforme ANTS pour son inscription au permis Moto ou pour la demande de fabrication de son titre de conduire
- saisir les données du Candidat sur la plateforme Prépacode pour la délivrance de ses codes d'accès afin qu'il puisse s'entraîner au code en ligne
- saisir les données du Candidat sur la plateforme de La Poste pour son inscription à l'examen du code ETM

- recevoir communication des informations le concernant ;
- suite à la validation ou le suivi de son dossier par les services ANTS
- suite à son inscription ou sa réussite à l'examen du code ETM par les Services de la Poste

Les pouvoirs du Mandataire sont strictement limités aux prestations ci-dessus indiquées.

Durée du mandat

Le présent mandat est consenti et accepté pour la durée du Contrat de formation. La cessation du Contrat, à terme ou de façon anticipée entraînera ipso facto la cessation du présent mandat.

Obligations et Responsabilité

Le Mandataire agira conformément aux instructions que le Mandant lui fournira en temps utile. Il mettra en œuvre tous les moyens dont il dispose pour mener à bien sa mission, s'engageant à exécuter son mandat en bon professionnel, et à apporter à l'exécution de celui-ci toute sa diligence et ses meilleurs efforts. Il devra rendre compte au Mandant de la bonne exécution de ses obligations.

Le Mandataire s'engage, pendant toute la durée du contrat à tenir informé à tout moment le Mandant des difficultés rencontrées qui risqueraient d'impacter les Prestations et généralement de tous événements susceptibles d'affecter l'exécution de sa mission. Le Candidat conserve l'entière responsabilité de ses déclarations et obligations administratives et des conséquences qui pourraient en découler à l'égard des autorités administratives.

Confidentialité

Les parties s'engagent à considérer comme strictement confidentielles toutes les informations, de quelque nature que ce soit et sur quelque support que ce soit, transmises par le Candidat à l'Etablissement, à l'occasion de l'exécution de la présente convention, réserve étant cependant faite des informations à l'égard desquelles la partie qui les reçoit peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient licitement en sa possession avant de les recevoir de l'autre partie ;
- ou qu'elles étaient, à la date de signature de la présente convention ou ultérieurement, tombées, dans le domaine public ;
- ou qu'elles lui auraient été communiquées par un tiers de bonne foi sans que ce tiers ait exigé d'engagement de confidentialité à leur égard.

L'Etablissement s'engage à prendre toutes les mesures pour assurer le respect de cette obligation de confidentialité et s'interdit de divulguer, à toute personne physique ou morale, soit directement, soit indirectement, les informations confidentielles dont elle aurait connaissance dans le cadre de la présente convention et/ou de les reproduire et/ou de les utiliser, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, à d'autres fins que l'exécution de la présente convention.

L'Etablissement s'engage à ne transmettre les informations confidentielles reçues qu'aux seuls membres de son personnel, chargés de participer à l'exécution de la présente convention, qui auront été informés de la nature confidentielle de ces informations.

Le présent mandat est soumis aux articles 1984 et suivants du Code civil.

Fait à Gières, le "Jour d'achat de la formation"

En 2 exemplaires

"Le CANDIDAT"

Nom : ROLLAND Prénom : Philippe

OU

"Son REPRÉSENTANT LÉGAL" si le candidat est mineur

(inscrire à la main « bon pour mandat »)

(inscrire à la main « bon pour acceptation de mandat »)